PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE LA PRÉSENTATION

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de La Présentation, tenue mardi le 3 mai 2022, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 772, rue Principale, La Présentation.

Sont présents

Mesdames les conseillères :	Mélanie Simard
	Myriam La Frenière
Messieurs les conseillers :	Georges-Étienne Bernard
	Frédéric Lussier
	Rosaire Phaneuf
	Jean Provost

formant quorum, sous la présidence de Madame la mairesse Louise Arpin.

Est aussi présente, Madame Josiane Marchand, directrice générale et greffière-trésorière.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Louise Arpin procède à l'ouverture de la séance à 20h00.

2- ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 122-05-22

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour et d'y ajouter les points suivants :

33.1 Embauchage des arbitres de soccer pour la saison estivale 2022
33.2 Demande d'intervention sur le chemin Plamondon – Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
33.3 Subvention relative au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Garage municipal

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
4. Acceptation des comptes
5. Consultation publique concernant les dossiers suivants :
    - Règlement 283-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81
    - Règlement 284-22 portant sur les usages conditionnels
6. Période de questions
7. Rapport du délégué à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
8. Loisirs – Information des représentants du CCL
9. Politique de la famille – Semaine québécoise des familles – 9 au 15 mai 2022 – Proclamation
10. Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées – Proclamation
11. Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Convention d'aide financière – Autorisation de signature
12. Projet domiciliaire « Le petit Quartier » – Autorisation de signature relative aux servitudes de passage des conduites d'égout et d'aqueduc
13. Construction d'un garage municipal – Autorisation de faire un emprunt temporaire à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe
14. Calibration des compteurs d'eau – Mandat à la compagnie Compteurs d'eau du Québec
15. COOPTEL – Services pour personnes malentendantes – Demande d'appui
16. Exigences réglementaires concernant l'inventaire des matériaux contenant de l'amiante dans nos édifices – Mandat
17. Aménagement paysager des plates-bandes municipales – Mandat à Aménagement Pierre Morin

18. Construction du garage municipal – Directive de changement DC-01 – Approbation
19. Travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface des rues Bouvier, Gagnon et Giasson – Évaluation environnementale de site phase I – Mandat
20. Travaux de marquage des routes 2022 – Approbation du devis et autorisation d'aller en appel d'offres sur invitation
21. Réparation d'une portion du rang des Petits-Étangs – Affaissement
22. Réparation d'une portion du rang asphaltée du rang Salvail Nord – Affaissement
23. Réparation d'une portion du rang Salvail Nord, section non asphaltée
24. Réparation de quelques ponceaux d'accotement dans le rang Salvail Sud
25. Stationnement de l'immeuble au 772 rue Principale – Agrandissement
26. COOPTEL – Demande de forage directionnel sous la chaussée – Haut-de-Salvail
27. Avis d'intention au ministère de la Culture et des Communications – Demande de démolition du bâtiment sis au 304, Route 137, lot 3 405 342 – Appréciation du conseil municipal
28. Adoption du règlement numéro 282-22 modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol
29. Adoption du second projet de règlement numéro 283-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications et de permettre, dans certaines situations, l'utilisation de conteneur et boite de camion comme bâtiment accessoire
30. Adoption du second projet de règlement numéro 284-22 portant sur les usages conditionnels
31. Demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire dans la zone H-127 régie par un PIIA – 520, rue Lépine, lot 6 087 712 – Décision suite aux recommandations du CCU
32. Demande de permis de construction d'un bâtiment accessoire dans la zone H-127 régie par un PIIA – 521, rue Lépine, lot 6 087 705 – Décision suite aux recommandations du CCU
33. Divers
    - 33.1 Embauchage des arbitres de soccer pour la saison estivale 2022
    - 33.2 Demande d'intervention sur le chemin Plamondon – Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu
    - 33.3 Subvention relative au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) – Garage municipal
34. Dépôt de la correspondance
35. Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 123-05-22

Considérant que les membres du Conseil municipal ont tous reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022, tel que rédigé.

4- ACCEPTATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NUMÉRO 124-05-22

PAIEMENTS ANTICIPÉS

C2200209	I	Konica Minolta	Copies mars	534,74 $
C2200210	I	Coopérative régionale d'électricité	Éclairage 5e Rang avance 2022	65,00 $
C2200211	I	La Capitale assureur	Assurances collectives avril	3 811,72 $
C2200212	D	Postes Canada	Journaux municipaux mars	260,59 $
C2200212	D	Postes Canada	Programmation printemps / été	229,26 $
C2200213	I	Groupe Maskatel LP	Internet Pavillon 02-04/01-05	63,18 $
C2200214	R	9216-0498 Québec Inc.	Ajout filet terrain de balle	7 565,36 $
C2200215	D	Thomson Reuters Canada	MAJ 52 Loi aménag. urbanisme	166,95 $
C2200216	D	Gélinas Carole	Cours gardiens avertis et rester seuls	550,00 $

C2200217	D	Club 3 & 4 roues comté Johnson Inc.	Surfaçage piste ski de fond	724,34	$
C2200218	D	Caisse Desjardins Rég St-Hyacinthe	Remb. frais exploitation 2021	2 969,94	$
C2200219	R	M.R.C. des Maskoutains	Honoraires sentier polyvalent	1 863,00	$
C2200219	R	M.R.C. des Maskoutains	Aménag trottoir,Bouvier,Gagnon,Giasson	565,80	$
C2200220	D	Fonds de l'information financière	Mutations mars	35,00	$
C2200221	R	Konica Minolta	Location photocopieur mai	155,64	$
C2200222	D	Bertrand Mathieu Ltée	Rebuts de béton garage municipal	103,48	$
C2200223	D	Petite Caisse	Remboursement petite caisse	378,05	$
C2200224	D	Energie Sonic Inc.	Propane Centre Synagri	1 917,79	$
C2200225	R	Réfrigération Luc Daigle Inc.	Location remorque 19-04/16-05	632,36	$
C2200226	D	SEAO - Constructo	Addenda garage municipal	34,14	$
C2200227	I	Réseau internet Maskoutain	CT téléphone IP garage avril	(25,29)	$
C2200227	I	Réseau internet Maskoutain	Téléphone IP avril	254,09	$
C2200228	D	Bilodeau Marie-Pier	Logo camp de jour 2022	75,00	$
C2200229	R	Société d'histoire du Lac Saint-Jean	Formation PIIA vers. 1/2	1 200,00	$
C2200230	R	Lavage des vitres hydroxique	Lavage vitre bureau municipal	116,12	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Éclairage public mars	1 118,72	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Usine épuration du 28-01/28-03	2 118,10	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Terrain soccer du 25-01/22-03	13,87	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Bureau municipal du 25-01/22-03	1 881,44	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Poste Meuble du 21-01/21-03	220,11	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Poste Salvail du 22-01/21-03	1 209,69	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Eau potable du 22-01/21-03	1 685,23	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Poste Morin du 22-01/21-03	184,24	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Centre Synagri 21-02/20-03	2 529,49	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Lampadaires Lépine 28-01/28-03	3,49	$
L2200027	I	Hydro-Québec	Garage du 16-02/23-03	534,73	$
L2200028	I	Ministre du Revenu du Québec	DAS provincial mars 2022	19 204,79	$
L2200029	I	Agence du Revenu du Canada	DAS fédéral mars	7 071,35	$
L2200030	I	Retraite Québec	RREM ÉLUS mars 2022	882,09	$
L2200031	I	Desjardins Sécurité financière	REER employés mars	2 619,50	$
L2200032	I	Hydro-Québec	Loisirs du 15-02/13-04	308,31	$
L2200032	I	Hydro-Québec	Rue Lépine du 15-02/13-04	27,06	$
L2200032	I	Hydro-Québec	Pavillon Loisirs 15-02/13-04	1 163,57	$
L2200032	I	Hydro-Québec	Dek Hochey 15-02/13-04	74,34	$
L2200033	D	Services de carte Desjardins	Remboursement visa mars	2 024,33	$
L2200034	I	Bell Mobilité Inc.	Cellulaires voirie avril	108,00	$
L2200035	I	Banque Royale du Canada	Remb. Capital & intérêts F-150 2019	882,11	$
P2200014	D	Eurofins Environnex	Analyses eaux usées mars	420,81	$
P2200015	D	Ville de Saint-Hyacinthe	Cour municipal ajustement	11,04	$
P2200016	R	Transport Philippe Desgranges Inc.	Déneigement routes vers. 5/6	44 092,91	$
P2200017	D	Impression KLM Inc.	Journaux municipaux février	1 569,41	$
P2200018	D	Association directeurs mun. Québec	Ct adhésion greffière-très. adjointe	(51,74)	$
P2200018	D	Association directeurs mun. Québec	Adhésion greffière très. adjointe	964,13	$
P2200019	D	Carrières St-Dominique	Pierre rang Salvail Nord	3 776,98	$
P2200020	R	Mongeau Étienne	Remb. dépôt vente du garage	1 000,00	$
P2200021	R	LeProhon	Contrat entretien Synagri vers. 1/2	685,25	$
				122 579,61	**$**

Salaires versés en avril 2022 : **53 687,49 $**

D : délégation
I : incompressible
R : résolution

COMPTES À PAYER

Distribution Sports Loisirs G.P. Inc.	Peinture terrain de soccer	1 015,92 $
M.R.C. des Maskoutains	Quote-Part vers. 1/3	70 219,64 $
Rona Inc.	Pièces & accessoire garage et Synagri	223,22 $
Publication municipales Inc.	Plaque commémorative halte vélo	431,16 $
Accès Info Enr.	Configuration courriels Élus	94,28 $
Accès Info Enr.	Accès à distance Sabrina	47,14 $
Accès Info Enr.	Accès à distances 5 postes	57,49 $
Accès Info Enr.	Supprimer tous les accès à distance	47,14 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Quote-Part versement 2/4	7 183,00 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Frais de gestion installation septique vers 2/2	1 586,00 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Résidus domestiques avril	9 888,05 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières organiques avril	5 955,47 $
Régie Int. d'Acton et des Maskoutains	Matières recyclables avril	6 637,03 $
Tech-mix	Asphalte froide	423,69 $
Avizo Expert-Conseils	Honoraire Route 137 réseau égout	7 272,17 $
Plourde Cédrick	Futsal 5-02/16-04 vers. 1 & 2	900,00 $
Aquatech société de gestion de l'eau	Traitement eaux usées avril	1 516,94 $
Aquatech société de gestion de l'eau	Prélèvement eau potable avril	406,02 $
Leblanc Lison	Ajout participant yoga 2022	136,00 $
LeBlanc Lison	Yoga 15-02 au 12-05 versement 2/2	1 200,00 $
JLD-LAGUË	Entretien tracteur à gazon (Jambe)	338,95 $
Ministre des Finances	Permis restauration St-Jean-Baptiste	36,00 $
Gingras Dominique, arpenteur-géomètre	Honoraires implantation garage	1 212,24 $
Entreprises B.J.B. Inc.	Installation garage temporaire	990,41 $
Entreprises B.J.B. Inc.	Entretien lampadaires	212,48 $
Entreprises B.J.B. Inc.	Installation oriflammes et couper branches	1 178,85 $
R. Bazinet & Fils Ltée	Essence véhicules voirie	1 388,38 $
Régie de l'A.I.B.R.	Eau consommée du 28-02/31-03	19 717,60 $
Coopérative d'informatique municipale	Logiciel paiement direct fournisseurs	513,37 $
Ville de Saint-Hyacinthe	Cour régionale 01-01 / 31-03	384,60 $
Buropro Citation	Enveloppes	46,98 $
Buropro Citation	Fournitures de bureau	184,51 $
Buropro Citation	Index / fourniture bureau	25,59 $
Hibon Inc.	Compresseur étang aéré	4 809,40 $
Distribution Beta Inc.	Gants, masques & désinfectants	106,30 $
LeProhon	Controleur Centre Synagri	1 417,43 $
Groupe GFE Inc.	Réparation porte gymnase	748,66 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	CT location remorque étagère garage	(114,98) $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Changer pneus Chevrolet & F150	91,98 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Déneigement Synagri versement 3/3	2 371,26 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Déneigement bureau municipal versement 3/3	934,23 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Location remorque étagère garage	229,96 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Enlèvement fondation garage municipal	4 667,99 $
Excavation Luc Beauregard Inc.	Transport pierre intersection Salvail N & ch. Côté	458,46 $
Kréatif	Renouvellement domaine 01-06/31-05	326,53 $

Impression KLM	Journaux municipaux avril	1 598,15 $
Mini-Entrpôt Bazinet Inc.	Loc. entrepôt d'avril à juin	603,62 $
		159 719,31 $

MONTANTS ENCAISSÉS EN AVRIL 2022

Taxes et droits de mutation	69 009,47 $
Permis émis	750,00 $
Inscription loisirs & culture	3 402,99 $
Location Pavillon & terrain	150,00 $
Intérêts arr. taxes et comptes à recevoir	355,36 $
Chèque sans provision	25,00 $
Loisir Sport Montérégie - Subvention terrain de tennis	6 750,00 $
Loyer bureau poste - avril 2022	375,00 $
TOTAL – DÉPÔTS	**80 817,82 $**
Dépôts directs	
Intérêts banque compte courant et compte avantage avril 2022	547,72 $
Location Caisse Desjardins avril 2022	365,25 $
Vente du garage municipal incluant dépôt de 1 000 $ - Étienne Mongeau	7 500,00 $
Ville de Saint-Hyacinthe - cour régionale du 01-01/31-03-2022	1 740,00 $
Municipalité de St-Barnabé Sud - abrasif 2021-2022	203,06 $
Redevances - borne électrique	57,92 $
TOTAL – DÉPÔTS DIRECTS	**10 413,95 $**
GRAND TOTAL	**91 231,77 $**

Considérant les rapports remis aux élus et les informations données concernant les comptes et salaires payés, les montants encaissés et les comptes à payer;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De ratifier les paiements anticipés effectués en avril 2022 pour un montant total de 122 579,61 $;

De ratifier le paiement des salaires versés en avril 2022, au montant total de 53 687,49 $;

D'autoriser le paiement des comptes à payer listés pour mai 2022, au montant total de 159 719,31 $;

De prendre acte de la perception des revenus du mois d'avril 2022, au montant de 91 231,77 $.

5- CONSULTATION PUBLIQUE CONCERNANT LES DOSSIERS SUIVANTS :

Conformément aux avis publics du 15 avril 2022, les informations sont données relativement aux dossiers suivants :

- Règlement numéro 282-22 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe D portant sur les grandes affectations du sol
- Règlement numéro 283-22 modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81;
- Règlement numéro 284-22 portant sur les usages conditionnels.

6- PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

7- RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

Madame Mélanie Simard, substitut à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, donne un rapport sommaire des sujets discutés lors de la séance du mois d'avril 2022.

- Plusieurs discussions sur divers dossiers administratifs.

8- LOISIRS – INFORMATION DES REPRÉSENTANTS DU CCL

La présidente du CCL, Madame Mélanie Simard et Monsieur Frédéric Lussier informent les membres du Conseil des derniers développements au sein des Loisirs.

- Le camion de Queues de castor débarque à La Présentation et sera présent à la station-service Shell, le samedi 7 mai. Un pourcentage des ventes sera remis pour les loisirs;

- La fête de la rentrée aura lieu le 9 septembre 2022. Détails à venir.

9- POLITIQUE DE LA FAMILLE – SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES – 9 AU 15 MAI 2022 – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 125-05-22

Considérant que la famille est l'unité fondamentale de la société et le milieu naturel pour la croissance et le bien-être de ses membres;

Considérant que le soutien à apporter aux familles et à leurs membres est l'affaire de tous;

Considérant que le contexte actuel de la pandémie liée à la COVID-19 démontre encore plus le rôle et l'importance du rôle que la famille joue dans notre société;

Considérant que la Municipalité de La Présentation s'est dotée d'une *Politique de la Famille*;

Considérant que la Semaine québécoise des familles se tiendra du 9 au 15 mai 2022 sous le thème *Engagés pour les familles*;

Considérant que cette semaine est une opportunité pour jeter un regard nouveau sur les enjeux qui touchent les citoyens, afin de créer des conditions pour que chacun puisse rendre son expérience familiale plus enrichissante;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyée par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la semaine du 9 au 15 mai 2022 *Semaine québécoise des familles*, sous le thème *Engagés pour les familles;* et

D'inviter l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à reconnaitre l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie; et

De reconnaitre que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

10- JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – PROCLAMATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 126-05-22

Considérant que la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant que la plupart des personnes âgées peuvent continuer à apporter une contribution essentielle à la bonne marche de la société pour peu que des garanties suffisantes soient mises en place;

Considérant qu'il y a maltraitance quand un geste singulier ou répétitif, ou une absence d'action appropriée, intentionnel ou non, se produit dans une relation où il devrait y avoir de la confiance, et que cela cause du tort ou de la détresse chez une personne aînée;

Considérant que la Municipalité de La Présentation veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyée par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De proclamer la journée du 15 juin 2022 comme étant la Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de La Présentation; et

D'inviter toute la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

11- PROGRAMME DE SOUTIEN AUX POLITIQUES FAMILIALES MUNICIPALES – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION DE SIGNATURE
RÉSOLUTION NUMÉRO 127-05-22

Attendu que le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

Attendu que la Municipalité de La Présentation a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Attendu que la Municipalité de La Présentation désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyée par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la greffière-trésorière adjointe, à signer au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022 ; et

De confirmer que, Madame Myriam La Frenière est l'élue responsable des questions familiales.

12- PROJET DOMICILIAIRE « LE PETIT QUARTIER » – AUTORISATION DE SIGNATURE RELATIVE AUX SERVITUDES DE PASSAGE DES CONDUITES D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC
RÉSOLUTION NUMÉRO 128-05-22

Considérant la résolution numéro 209-08-21 adoptée le 3 août 2021 concernant le plan de lotissement et de servitude;

Considérant que nous devons ajouter une servitude qui autorise le passage des infrastructures municipales le long de la Route 137;

Considérant le projet de servitude présenter par Me Élise Pétrin, notaire;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le projet de servitude, préparé par Me Élise Pétrin, notaire, pour permettre l'ajout d'un passage de servitude pour les infrastructures municipales le long de la Route 137 sur une partie du lot 3 406 334;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation.

13- CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION DE FAIRE UN EMPRUNT TEMPORAIRE À LA CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE
RÉSOLUTION NUMÉRO 129-05-22

Considérant la construction d'un garage municipal;

Considérant que la Municipalité a reçu l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant un emprunt de 2 600 000 $;

Considérant que les travaux commenceront au courant du mois de mai 2022 et que le ministère effectuera son déboursé seulement à la fin des travaux, soit à l'automne 2022;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser qu'un emprunt temporaire au montant de 2 600 000 $ soit fait à la Caisse Desjardins de la région de Saint-Hyacinthe pour la construction d'un garage municipal;

De rembourser au complet cet emprunt temporaire lorsque le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation aura déboursé les fonds;

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence la greffière-trésorière adjointe à signer pour et au nom de la Municipalité de La Présentation tous les documents concernant l'emprunt temporaire.

14- CALIBRATION DES COMPTEURS D'EAU – MANDAT À LA COMPAGNIE COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 130-05-22

Considérant que les règles énoncées par le MAMH concernant la gestion de l'eau potable exigent de faire calibrer annuellement les compteurs d'eau (débitmètres) des chambres de lecture qui sont utilisés par la Municipalité pour calculer la quantité d'eau distribuée aux citoyens;

Considérant l'offre de service reçue à cet effet;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

De mandater les compteurs d'eau du Québec pour procéder à la calibration de trois compteurs d'eau municipaux, situés au Grand Rang, au rang des Petits-Étangs et au 5^{e} Rang au prix total de 855 $, plus les taxes;

D'autoriser le paiement lorsque les travaux auront été faits.

15- COOPTEL – SERVICES POUR PERSONNES MALENTENDANTES – DEMANDE D'APPUI
RÉSOLUTION NUMÉRO 131-05-22

Considérant la demande d'appuie de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville relativement au service de relais téléphonique IP de la part de l'entreprise Cooptel;

Considérant qu'un relais téléphonique IP est un service de relais permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'effectuer ou de recevoir des appels relais sous forme de texte à partir de leur ordinateur personnel et/ou d'un appareil mobile;

Considérant que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) exige que le service de relais IP soit offert à tous les abonnés à un service de téléphonie résidentielle ou mobile du Canada;

Il est proposé par Myriam La Frenière
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de La Présentation appuie la demande de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville concernant la demande à l'entreprise Cooptel pour l'ajout d'un relais téléphonique IP.

16- EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'INVENTAIRE DES MATÉRIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE DANS NOS ÉDIFICES – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 132-05-22

Considérant qu'en 2015, la CNESST a modifié l'article 69 de son règlement sur la Santé et la Sécurité du travail concernant la disposition sur la gestion sécuritaire de l'amiante;

Considérant que nous sommes dans l'obligation de faire vérifier tous nos bâtiments construits avant le 15 février 1990 pour faire localiser les flocages contenant de l'amiante ainsi que tous nos bâtiments construits avant le 20 mai 1999 pour faire localiser les calorifuges contenant de l'amiante;

Considérant qu'en 2015, la Municipalité a fait vérifier l'ensemble de ses bâtiments municipaux et que depuis, nous avons fait l'acquisition du 772 à 802 rue Principale;

Considérant que nous sommes dans l'obligation de le faire vérifier selon les normes exigées par la CNESST;

Considérant les demandes de soumissions faites à deux entreprises pour la détection de l'amiante sur le bâtiment au 772-802 rue Principale;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

De mandater la compagnie EXP pour effectuer la vérification d'un bâtiment municipal (772-802 rue Principale) en vertu de l'article 69 du règlement sur la Santé et Sécurité du travail pour un montant forfaitaire de 1 180 $, plus taxes;

D'autoriser le paiement de la facture relative à ces travaux.

17- AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES PLATES-BANDES MUNICIPALES – MANDAT À AMÉNAGEMENT PIERRE MORIN
RÉSOLUTION NUMÉRO 133-05-22

Considérant que le Conseil désire rafraîchir les plates-bandes situées à différents endroits sur le territoire;

Considérant l'offre de services de l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour les travaux à faire selon les directives données par le Conseil à cet effet;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyée par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Aménagement Pierre Morin pour effectuer le ménage des plates-bandes, incluant la fertilisation, la pose du paillis et la taille des arbustes aux différents endroits, au coût d'environ 2 500 $ plus les taxes, tel que décrit dans le document remis par le fournisseur;

D'autoriser le paiement des travaux tel que proposé par l'entrepreneur, une fois ceux-ci terminés.

18- CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL – DIRECTIVE DE CHANGEMENT DC-01 – APPROBATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 134-05-22

Considérant qu'il y a lieu de faire des tranchées exploratrices entre la limite d'emprise du lot et l'emplacement du garage pour localiser les branchements existants d'eau potable et d'égout sanitaire ainsi que pour trouver le diamètre, les matériaux, la pente et l'élévation des tuyaux aux deux extrémités;

Considérant la Directive de changement DC-01 préparé par Catherine Joly-Lapalice, ingénieur;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la directive de changement DC-01 préparé par Catherine Joly-Lapalice, ingénieur, concernant l'exécution de tranchées exploratoires, pour un coût de 1 680 $, plus les taxes.

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

19- TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES ET DE SURFACE DES RUES BOUVIER, GAGNON ET GIASSON – ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE PHASE I – MANDAT
RÉSOLUTION NUMÉRO 135-05-22

Considérant la résolution numéro 63-03-22, adoptée le 8 mars 2022 relatif à l'adjudication du mandat aux ingénieurs, suite à l'ouverture des soumissions concernant les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface des rues Bouvier, Gagnon et Giasson;

Considérant qu'il est nécessaire de mandater un Laboratoire pour faire l'évaluation environnementale de site phase I avant de poursuivre dans l'élaboration des documents de travail;

Considérant que trois soumissions par invitation ont été envoyées;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De mandater l'entreprise Labo Montérégie pour faire l'évaluation environnementale du site phase I, pour les travaux de reconstruction des infrastructures souterraines et de surface des rues Bouvier, Gagnon et Giasson, au coût de 2 500 $, plus les taxes;

D'autoriser le paiement de la facture une fois les travaux terminés.

20- TRAVAUX DE MARQUAGE DES ROUTES 2022 – APPROBATION DU DEVIS ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
RÉSOLUTION NUMÉRO 136-05-22

Considérant le devis déposé par la directrice générale pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire;

Considérant la Politique de gestion contractuelle en vigueur relativement aux appels d'offres;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'invitation de soumissionnaires pour les travaux de lignage des routes à effectuer à plusieurs endroits sur le territoire de la Municipalité;

D'approuver les dispositions du devis qui seront transmises aux soumissionnaires invités.

21- RÉPARATION D'UNE PORTION DU RANG DES PETITS-ÉTANGS – AFFAISSEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 137-05-22

Considérant qu'une petite portion du rang des Petits-Étangs s'est affaissé;

Considérant que pour la sécurité des automobilistes, la Municipalité se doit de réparer cet affaissement;

Considérant les recommandations du comité d'infrastructure et du Responsable des travaux publics;

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Excavation Luc Beauregard Inc. pour la réparation d'une portion du rang des Petits-Étangs, le tout tel que décrit sur la soumission du 21 avril 2022, au montant de 15 500 $, plus les taxes;

D'autoriser Chapdelaine Asphalte inc. pour le pavage de la réparation d'une portion du rang des Petits-Étangs, le tout tel que décrit sur la soumission du 25 avril 2022, au montant de 9 950 $, plus les taxes;

D'autoriser les paiements une fois les travaux terminés.

22- RÉPARATION D'UNE PORTION DU RANG ASPHALTÉE DU RANG SALVAIL NORD – AFFAISSEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 138-05-22

Considérant qu'une petite portion du rang Salvail Nord s'est affaissé;

Considérant que pour la sécurité des automobilistes, la Municipalité se doit de réparer cet affaissement;

Considérant les recommandations du comité d'infrastructure et du Responsable des travaux publics;

Considérant la soumission reçue;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser Chapdelaine Asphalte inc. pour le pavage d'une portion du rang Salvail Nord, pour un montant estimé à 12 000 $, plus les taxes;

D'autoriser le paiement une fois les travaux terminés.

23- RÉPARATION D'UNE PORTION DU RANG SALVAIL NORD, SECTION NON ASPHALTÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 139-05-22

Considérant qu'une portion du rang Salvail Nord, section non asphaltée, au coin de la rue Scott, s'est affaissé;

Considérant que, lors de la visite du comité d'infrastructures, ceux-ci ont remarqué la problématique du chemin affaissé et on également constaté qu'il n'y avait aucun égouttement du chemin, ce qui pouvait occasionner l'affaissement;

Considérant que nous devions effectuer une partie des travaux rapidement pour que le chemin ne s'aggrave pas davantage;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'entériner les travaux qui ont été faits par nos employés de voirie pour limiter les dommages au chemin;

D'entamer des travaux de reprofilage de fossé sur une partie du rang Salvail Nord (section non asphaltée, au coin de la rue Scott) pour s'assurer d'un bon égouttement du chemin;

De contacter les citoyens concernés pour l'application du règlement numéro 10-138 concernant la fermeture et l'entretien des fossés de chemin.

24- RÉPARATION DE QUELQUES PONCEAUX D'ACCOTEMENT DANS LE RANG SALVAIL SUD
RÉSOLUTION NUMÉRO 140-05-22

Considérant qu'il y a quelques ponceaux d'accotement à réparer dans le rang Salvail Sud;

Considérant que les travaux seront effectués en collaboration avec l'entreprise Excavation Luc Beauregard inc.;

Il est proposé par Jean Provost
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

De donner le contrat de réparation de quelques ponceaux dans le rang Salvail Sud à Excavation Luc Beauregard inc., le tout selon la liste des taux horaires des machineries utilisés et de la main-d'œuvre;

D'autoriser l'achat de matériaux pour la réparation des ponceaux;

D'autoriser le paiement des factures.

25- STATIONNEMENT DE L'IMMEUBLE AU 772 RUE PRINCIPALE – AGRANDISSEMENT
RÉSOLUTION NUMÉRO 141-05-22

Considérant que Postes Canada doit faire l'ajout de boites postales communautaires au 772 rue Principale;

Considérant qu'un rond d'arbustes est aménagé, à l'endroit où il y aura l'installation des nouvelles boites postales communautaires, et que nous devons l'enlever;

Considérant qu'il y a aussi un manque d'espace pour des cases de stationnement au 772 rue Principale;

Considérant la soumission reçue pour la pose d'une bordure de béton;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser nos employés de voirie à enlever le rond d'arbuste pour que Postes Canada aménage leur espace pour ajouter de nouvelles boites postales communautaires;

D'autoriser également nos employés de voirie à enlever la partie gazonnée, derrière les boites postales actuelles, de préparer le sol pour recevoir de l'asphalte et faire l'ajout d'une bordure de béton;

D'autoriser Les Entreprises Richard Lussier Inc. pour la pose de bordure de béton, au coût de 2 750 $, plus les taxes;

D'autoriser le paiement des factures une fois les travaux terminés.

26- COOPTEL – DEMANDE DE FORAGE DIRECTIONNEL SOUS LA CHAUSSÉE – HAUT-DE-SALVAIL
RÉSOLUTION NUMÉRO 142-05-22

Considérant que dans le cadre du projet « Québec branché », Stantec a été mandaté par Cooptel afin d'effectuer l'ingénierie détaillée pour l'installation d'un réseau de fibre optique dans la Municipalité de La Présentation;

Considérant qu'au croisement du chemin du Haut-de-Salvail et de la Route 137, Stantec souhaite faire passer le câblage sous la chaussée, par forage directionnel;

Considérant que le projet « Québec branché » comprend également l'enfouissement partiel de câblage dans l'emprise du chemin Ste-rose (entre le 1283 et Grande-Ligne), du 5ème rang (131 à 1008), du rang Salvail Sud (1352 à Grande Ligne), du rang Salvail Nord (1007 à 1215-C) et du Haut-de-Salvail (243 à 340);

Considérant que la Municipalité a adopté le règlement 236-18 concernant l'occupation de son domaine public et qu'elle doit autoriser le passage de cette conduite sous ses infrastructures routières;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser les travaux consistant à faire passer un câblage, par forage directionnel, sous le chemin du Haut-de-Salvail;

D'aviser le demandeur qu'il sera responsable des bris occasionnés à la structure de la route ou aux différentes conduites qui pourraient être enfouies à cet endroit, le cas échéant;

D'exiger qu'une demande de localisation des services et infrastructures enfouis soit faite auprès d'Info Excavation et de la Municipalité avant de débuter les travaux;

D'exiger au demandeur d'aviser le Responsable des travaux publics avant de débuter les travaux.

De n'assumer aucune responsabilité pour cette activité.

27- AVIS D'INTENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – DEMANDE DE DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 304, ROUTE 137, LOT 3 405 342 – APPRÉCIATION DU CONSEIL MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 143-05-22

Considérant qu'une demande de démolition en bonne et due forme a été déposée au bureau municipal concernant l'immeuble sis au 304, Route 137;

Considérant qu'un avis d'intention de démolition doit être soumis au ministère de la Culture et des Communications concernant le projet de démolition;

Considérant que le bâtiment principal a été construit aux alentours de 1940;

Considérant que la Municipalité ne possède pas, pour le moment, de règlement et de comité de démolition;

Considérant le projet de remplacement proposé;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Myriam La Frenière
Et résolu à l'unanimité

D'appuyer le projet de démolition du bâtiment sis au 304, Route 137 présentée au ministère de la Culture et des Communications.

28- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 282-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 06-80 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME AFIN DE METTRE À JOUR L'ANNEXE D PORTANT SUR LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL
RÉSOLUTION NUMÉRO 144-05-22

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement constituant le Plan d'urbanisme, lequel a pour objet d'identifier les orientations d'aménagement et de développement du territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir la carte des grandes affectations du sol ;

Attendu qu'il y a lieu de corriger certaines références aux annexes du règlement ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 3 mai 2022, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le règlement numéro 282-22 intitulé « règlement modifiant le règlement numéro 06-80 portant sur le plan d'urbanisme afin de mettre à jour l'annexe d portant sur les grandes affectations du sol » et qu'il soit décrété ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

La liste des cartes annexées au règlement, à l'article 1.1.4, est modifiée de façon à remplacer la section relative à l'annexe D, intitulée ***Affectation du sol du périmètre urbain*** par le tableau suivant :

Annexe	Titre	Feuillet	Échelle	Année
D	Affectation du sol de l'ensemble du territoire	1 de 2	1 : 18 000	2018
	Affectation du sol du Périmètre urbain	2 de 2	1 : 3 500	2022

ARTICLE 3

L'article 1.2.6, intitulé *Définitions,* du chapitre 1 du Plan d'urbanisme est modifié de façon à remplacer la référence à l'annexe C se trouvant dans la définition d'***Érablière*** par une référence à l'annexe A.

ARTICLE 4

L'article 3.7, intitulé *Transport* du chapitre 3 du Plan d'urbanisme est modifié façon à remplacer la référence à l'annexe B se trouvant au deuxième paragraphe par une référence à l'annexe C.

ARTICLE 5

Le troisième paragraphe du Chapitre 5, intitulé *Affectation du sol du territoire* du Plan d'urbanisme est modifié façon à remplacer la référence à l'annexe C par une référence à l'annexe D.

ARTICLE 6

Les cartes des grandes affectations du sol du périmètre urbain constituant l'annexe D du Règlement portant sur le Plan d'urbanisme numéro 06-80 sont remplacées par la carte suivante constituant l'annexe D du présent règlement :

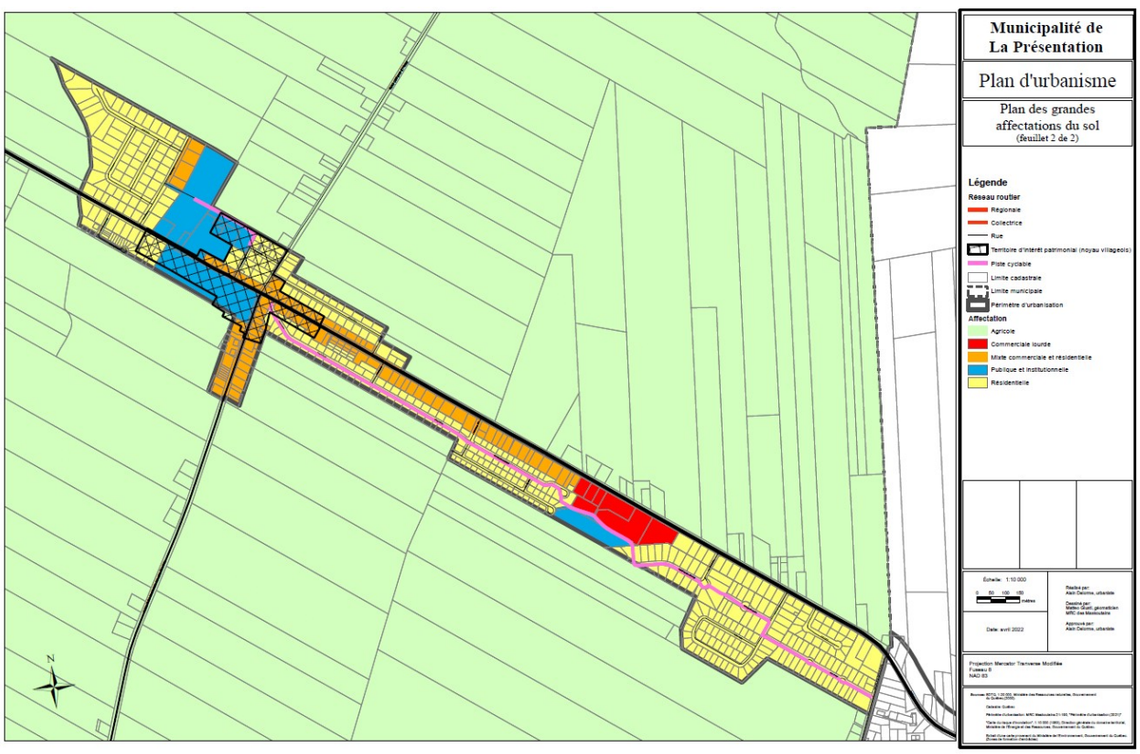

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

_____
Louise Arpin,
Mairesse

_____
Josiane Marchand,
Directrice générale et greffière-trésorière

Annexe D

Cartes des Grandes affectations du sol

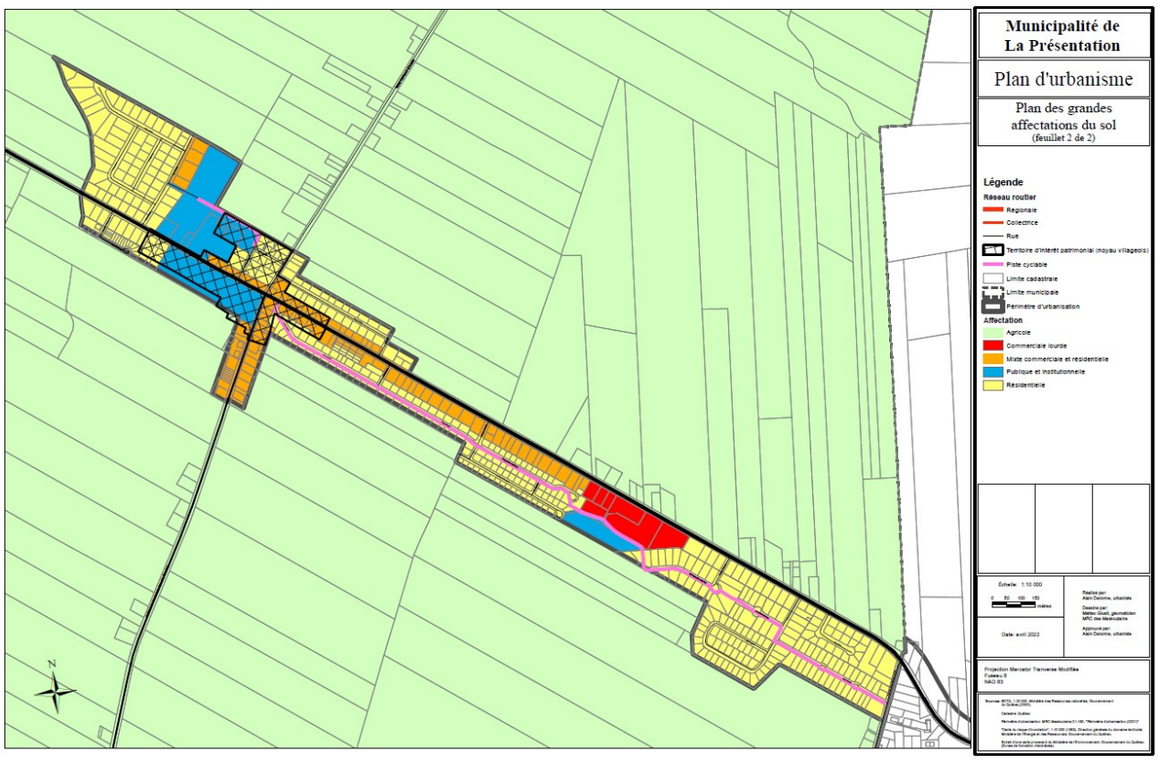

De rendre disponible le règlement numéro 282-22 sur le site internet de la Municipalité La Présentation (*www.municipalitelapresentation.qc.ca*) pour consultation ;

29- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 06-81 AFIN D'APPORTER DES PRÉCISIONS QUANT À LA CLASSE D'USAGE COMMERCE DE VENTE AU DÉTAIL ET DE MODIFIER LE FORMAT DES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS ET DE PERMETTRE, DANS CERTAINES SITUATIONS, L'UTILISATION DE CONTENEUR ET BOITE DE CAMION COMME BÂTIMENT ACCESSOIRE RÉSOLUTION NUMÉRO 145-05-22

Attendu que la Municipalité de La Présentation a adopté un règlement d'urbanisme pour l'ensemble du territoire municipal ;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir et préciser les usages autorisés dans les zones constituant le périmètre urbain ;

Attendu que cette modification s'inscrit dans la démarche d'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels ;

Attendu que la Municipalité souhaite revoir le format des grilles de spécifications afin d'e faciliter la compréhension ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 3 mai 2022, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 283-22 intitulé « Règlement modifiant le règlement d'urbanisme numéro 06-81 afin d'apporter des précisions quant à la classe d'usage commerce de vente au détail et de modifier le format des grilles de spécifications et de permettre, dans certaines situations, l'utilisation de conteneur et boîte de camion comme bâtiment accessoire *» ;*

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (*www.municipalitelapresentation.qc.ca*) pour consultation.

30- ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-22 PORTANT SUR LES USAGES CONDITIONNELS
RÉSOLUTION NUMÉRO 146-05-22

Attendu qu'un Comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), par le règlement numéro 05-62 ;

Attendu que la Municipalité de la Présentation a le pouvoir d'adopter un règlement sur les usages conditionnels, conformément aux articles 145.31 à 145.35 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1) ;

Attendu qu'un règlement sur les usages conditionnels permet une flexibilité dans l'application de la règlementation d'urbanisme ;

Attendu que le Conseil municipal souhaite favoriser l'implantation harmonieuse de nouveaux usages commerciaux dans le Noyau villageois ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 5 avril 2022, conformément à la loi ;

Attendu que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, mardi le 3 mai 2022, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement numéro 284-22 intitulé « Règlement portant sur les usages conditionnels *» ;*

Que ce second projet de règlement soit soumis à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, puisque celui-ci contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

De rendre disponible le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité La Présentation (*www.municipalitelapresentation.qc.ca*) pour consultation.

31- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – 520, RUE LÉPINE, LOT 6 087 712 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 147-05-22

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la Municipalité de la Présentation pour la construction d'une remise de 8' x 16' en cours arrière;

Considérant que les proportions du bâtiment proposées (pente de toit, hauteur, etc.) s'harmonisent avec le bâtiment principal;

Considérant que les matériaux de revêtements proposés et leurs couleurs sont les mêmes que ceux que l'on retrouve sur le bâtiment principal;

Considérant que le projet s'harmonise au secteur;

Considérant que la municipalité de la présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 19 avril 2022;

Il est proposé par Georges-Étienne Bernard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans présentés pour la construction d'une remise de 8' x 16' dans la cour arrière du bâtiment principal sis au 520, rue Lépine, aux conditions suivantes :

- d'exiger que le revêtement extérieur soit installé de la même façon que sur le bâtiment principal, soit à la verticale sur le 8' du mur et à l'horizontale dans le pignon de la remise;

- de recommander au propriétaire d'apporter une attention particulière sur la façade du bâtiment donnant sur la rue, soit par l'ajout d'une ouverture (fenêtre proportionnelle à celles de la résidence), soit par l'ajout d'aménagement paysager ou l'ajout de décoration (luminaires).

32- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE DANS LA ZONE H-127 RÉGIE PAR UN PIIA – 521, RUE LÉPINE, LOT 6 087 705 – DÉCISION SUITE AUX RECOMMANDATIONS DU CCU
RÉSOLUTION NUMÉRO 148-05-22

Considérant qu'une demande de permis de construction a été déposée en bonne et due forme à la municipalité de la présentation pour la construction d'une remise de 12' x 14' en cours arrière;

Considérant que les proportions du bâtiment proposées (pente de toit, hauteur, etc.) s'harmonisent avec le bâtiment principal;

Considérant que les matériaux de revêtements proposés et leurs couleurs sont les mêmes que ceux que l'on retrouve sur le bâtiment principal;

Considérant que le projet s'harmonise au secteur;

Considérant que la Municipalité de la Présentation a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale portant le numéro 10-140 applicable dans la zone H-127;

Considérant que les objectifs et les critères énoncés au règlement 10-140 sont, dans l'ensemble, bien respectés;

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme transmises au Conseil, suite à la rencontre qui a été tenue le 19 avril 2022;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Frédéric Lussier
Et résolu à l'unanimité

D'approuver les plans présentés pour la construction d'une remise de 12' x 14' dans la cour arrière du bâtiment principal sis au 521, rue Lépine.

33- DIVERS

33.1 EMBAUCHAGE DES ARBITRES DE SOCCER POUR LA SAISON ESTIVALE 2022
RÉSOLUTION NUMÉRO 149-05-22

Considérant que le début de la saison de soccer 2022 débute le 23 mai;

Considérant que nous devons faire l'embauche des arbitres pour la saison estivale 2022;

Considérant les recommandations faites par la coordonnatrice des loisirs, Marie-Soleil Gaudreau;

Il est proposé par Mélanie Simard
Appuyé par Rosaire Phaneuf
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'embauche des arbitres suivants pour la saison de soccer 2022:

Arbitres :

Camille Schreyer
Charles Audette
Aurélie Michon
Malik Bergeron
Ludovic Bessette

De fixer la rémunération pour les postes d'arbitres selon le barème suivant :

Officiels – par partie :		Juges de lignes – par partie	
U6-U8	19,00 $	-	
U10	21,00 $	-	
U12-U14	23,00 $	U12-14	17,00 $

33.2 DEMANDE D'INTERVENTION SUR LE CHEMIN PLAMONDON – MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU
RÉSOLUTION NUMÉRO 150-05-22

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu relatif à des travaux de resurfaçage ponctuel sur certains segments du chemin Plamondon;

Considérant qu'une portion du chemin est mitoyen entre les Municipalités de La Présentation et Saint-Charles-sur-Richelieu;

Considérant la soumission de Pavages P. Brodeur Inc. pour un resurfaçage ponctuel d'environ 150 tonnes d'asphalte;

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Georges-Étienne Bernard
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'entreprise Pavages P. Brodeur Inc. à effectuer des travaux de resurfaçage ponctuel sur une partie du chemin Plamondon, au coût d'environ 29 000 $, plus les taxes;

Que les travaux effectués soit partagé 50/50 entre les deux municipalités et de rembourser la Municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu une fois que nous aurons reçu la facture.

33.3 SUBVENTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) – GARAGE MUNICIPAL
RÉSOLUTION NUMÉRO 151-05-22

Considérant qu'un nouveau programme de subvention est disponible pour la construction de bâtiment à vocation municipale ou communautaire;

Considérant que la Municipalité a comme projet de construire un nouveau garage municipal;

Il est proposé par Frédéric Lussier
Appuyé par Jean Provost
Et résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

Que la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

34- DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du Conseil du 13 avril 2022
MRC – Projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du comité administratif du 27 avril 2022
MRC – Résolution numéro CA 22-03-33 – Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 277-22 – Municipalité de La Présentation
MRC – Résolution numéro 22-04-147 – Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées – Proclamation
MRC – Résolution numéro 22-04-148 – Politique de la famille- Semaine québécoise de la famille – Proclamation
RIAM – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'administration du 27 avril 2022
MMQ – La MMQ annonce le versement d'une ristourne de 1 M$
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU – Résolution numéro 2022-04-085 – Demande à la MRC et ministre des Transports – Chemin Plamondon
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION – Votre projet de prolongement de la piste cyclable n'a pas été retenu
LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE – Fonds « En Montérégie, on bouge! » Programme d'assistance financière aux initiatives locales et régionales « Construction de 2 terrains de tennis permanents »

35- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 152-05-22

Il est proposé par Rosaire Phaneuf
Appuyé par Mélanie Simard
Et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 21h10.

_____	_____
Louise Arpin	Josiane Marchand
Mairesse	Directrice générale et greffière-trésorière